

Proies et prédateurs

Guerre et paix au temps des drones¹

Stéphane Chalifour et Judith Trudeau

Avant-propos

La tragédie qui se déroule quotidiennement sous nos yeux en Ukraine relance toute une série de discussions tant sur la légitimité de la guerre en temps de paix que sur l'usage de la force comme réponse à l'agression. Ce conflit relance par ailleurs une vieille controverse entre « pacifistes » et « va-t'en guerre » laissant sans réponse une inextricable question : entre la résistance et la reddition, qu'elle est l'option la moins meurtrière ? Les massacres perpétrés par les soldats russes sur des populations civiles comme la destruction de nombreuses villes ne laissent visiblement pas de doute sur le choix qui s'impose au peuple ukrainien.

Au-delà des réflexions morales et des débats abstraits sur ce qu'il faudrait faire ou non, cette bataille est aussi devenue le théâtre d'un affrontement entre anciennes et nouvelles formes de guerre. Laboratoire expérimental de technologies récentes inventées par d'autres, ce nouveau champ de bataille, à défaut de transformer radicalement la nature « ontologiquement » sanguinaire de la guerre, révèle néanmoins quelque chose de nouveau dans le rapport qui se tisse depuis des lunes entre l'homme et la machine.

Si l'objet du texte qui suit ne concerne pas l'Ukraine, il nous semblait pertinent d'en rappeler l'actualité en le publiant dans ces pages.

Il y a tout juste un siècle, le 28 juin 1914, l'héritier du trône d'Autriche-Hongrie, l'Archiduc François-Ferdinand était assassiné à Sarajevo par un jeune nationaliste yougoslave. Sans que personne ne sache encore que le premier acte d'une immense tragédie venait de se jouer au cœur des Balkans faisant de l'Europe le théâtre de la Première Guerre mondiale, des millions d'hommes voyaient, incrédules, se mettre en marche une machine à les broyer. Ils seront dix millions à s'y engouffrer par esprit de sacrifice et « amour de la patrie » : leurs chairs, à la fois digérées puis recrachées par la panse des canons, finissant par se mêler au sol saturé de sang comme l'engrais sur la terre glaise. Cette « grande » guerre inaugure aussi, de par l'étendue des combats et l'amplitude des moyens qu'elle met en œuvre, le caractère massif et systématique d'une logique meurtrière soumise désormais aux impératifs du progrès et de la modernité (2). Boucherie à grande échelle, l'hécatombe fonctionne comme une industrie du « massacre routinier » dont la matière première, faite de ces masses d'anonymes ordinaires, semble inépuisable. Portant à son point

¹ - Ce texte fut publié une première fois en 2015 dans les pages des *Nouveaux Cahiers du socialisme*. «Proies et prédateurs. Guerre et paix au temps des drones», *Cahiers du socialisme*, «Impérialisme au XXIe siècle», Numéro13, 2015, pages, 75-84.

2- Michael Lowy, «Figures de la barbarie moderne au XXe siècle», <http://www.europe-solidaire.org>.

d'incandescence, sur le double mode de la nation et de l'abnégation, les passions collectives, 1914 serait ainsi, de par le nombre de combattants et des morts, la première véritable « guerre démocratique de l'histoire » (3). Sa nouveauté radicale se révèle en effet dans une mobilisation inédite de millions de civils enrégimentés, « arrachés à leur vie quotidienne » qui partagent, toutes frontières confondues, l'expérience récurrente et implacable de l'épreuve comme de l'anéantissement.

Cette conflagration incarne aussi, dans sa dimension paroxystique, l'actualité des analyses du philosophe et historien, Carl Von Clausewitz, sur « l'Art militaire ». L'essence de la guerre soulignait Clausewitz, au milieu du XIX^e siècle, est à situer dans l'absolu de la politique (« la guerre n'est que la continuation de la politique par d'autres moyens » (4), comme prolongement logique et stratégique du pouvoir de l'État capable, dans ses potentialités fondamentales, de mettre en œuvre le « mouvement de la violence pure ». En d'autres termes, l'action des antagonismes transfrontaliers détermine ce que Clausewitz décrit, dans l'« ascension aux extrêmes », comme la cristallisation en un point focal (celui du duel entre les corps), de la puissance destructrice de l'État que ce dernier déploie en fonction d'objectifs inhérents à ses intérêts et à sa pérennité (5). Il y a chez Clausewitz une même constante dans l'intelligibilité ontologique de la guerre, circonscrite, selon lui, en un lieu et produisant par ailleurs ses règles et sa morale. Au-delà de l'horreur qui lui est immanente, la guerre possèderait en effet « sa propre grammaire » et renverrait à une bipolarité tangible, celle de ses belligérants, comme à un espace effectif où le corps à corps déterminera — dans la conquête des mètres et l'occupation des tranchées - l'issue de la victoire. Le territoire avec son espace et sa population est donc partie intégrante des « facteurs agissant sur la guerre » et constitue le théâtre principal où se rencontrent des adversaires qui ne sauraient être, l'un pour l'autre, « une personne abstraite ». Par-delà les capacités intrinsèques des protagonistes dont l'inégalité est sujette à conditionner les termes de la bataille, la notion de combat implique ainsi une certaine idée de réciprocité. Au cœur de cette polarité se fixe, en se perpétuant, le principe égalitaire du droit de tuer sans qu'il soit question de crime. De part et d'autre, la guerre est, au final, un « engagement » qui appelle, face au danger, ces « tendances de l'âme » que sont la bravoure, la force des convictions, la témérité et l'audace; autant de manifestations du « courage » (6). Ainsi, dans son inexorable rapport héroïque à la mort imminente, le soldat ne se sait pourtant pas seul. À ses côtés suivent ses frères d'arme et, tout au bout de leurs baïonnettes, s'exposant au même risque, l'ennemi dont ils partagent la vulnérabilité.

3- L'expression est de François Furet, *Le passé d'une illusion, Essai sur l'idée communiste au XX^e siècle*, Paris, Robert Laffont, 1995, pages 61 à 103. Voir aussi, plus récemment, l'œuvre de Michel Laval, *Tué à l'ennemi: La Dernière guerre de Charles Péguy*, Calman-Lévy, 2013.

4 - Carl Von Clausewitz, *De la guerre*, Paris, Éditions Minuit, 1955. p. 67.

5- Voir, Pierre Naville, « Carl Von Clausewitz et la théorie de la guerre », in Carl Von Clausewitz, op.cit. pp. 21-45. Sur le même sujet, Félicien Pagnon « La force militaire est-elle toujours utile à la politique étrangère ? Institut de Recherche stratégique de l'École militaire, <http://www.defense.gouv.fr/>. Également, Jean-Vincent Holeindreh, « Violence, guerre et politique Étude sur le retournement de la Formule de Clausewitz », www.resmilitaris.net/. Voir enfin, Jean-François Thibault, « La politique comme pur acte de guerre : Clausewitz, Schmitt et Foucault », *Monde commun*, automne 2007, www.mondecommun.com

6 — Clausewitz 1955, op.cit. pp. 55, 57, 64, 65.

Repenser la guerre

Le traité clausewitzien trouvera au cours du XXe siècle confirmation de cette représentation « classique » de la guerre, le second conflit mondial puis la guerre froide renvoyant tous deux, en termes de stratégies et de logiques militaires, à la réalité d'un ordre international reposant sur le socle des souverainetés étatiques et la raison d'État. Or les célébrations entourant le centième anniversaire de la Première Guerre nous donnent à voir les effets des bouleversements qui se sont opérés au cours des dernières décennies. Dans un monde plus fragmenté que jamais, les conflits internationaux tendent à se complexifier voire à changer de nature. Des éléments nouveaux affectent pour ainsi dire le prisme par lequel nous appréhendions jusqu'ici l'usage de la violence remettant en question le concept même de guerre (⁷). Loin de l'utopie d'un monde pacifié réconcilié avec lui-même, notre époque voit ainsi émerger de nouvelles violences et de nouveaux acteurs dans un contexte instable de recompositions récurrentes.

Deux phénomènes convergents se seraient d'abord juxtaposés entre l'intervention américaine au Vietnam et la première guerre du Golfe en 1991. Il y aurait d'emblée, un lien de causalité entre la relative période de sécurité et de prospérité qu'a connu l'Occident (les fameuses « trente glorieuses »), et l'élévation concomitante du seuil des sensibilités. En dissonance avec le traditionnel « esprit militaire », les « opinions publiques » européenne et nord-américaine en seraient venues ainsi, depuis trente ans, à évacuer la mort des leurs en refusant désormais qu'il puisse y avoir des victimes du côté des soldats que l'on envoie au front, comme si la guerre s'évidait de ce qui en faisait la substance fatale (⁸). En vertu de cette posture collective, le coût de la bataille, quelle qu'elle soit, ne devrait plus se traduire autrement qu'en adjonctions budgétaires propres à préserver du sacrifice de leur vie, des soldats devenus fonctionnaires. La multiplication des conflits dits asymétriques de basse intensité ne serait pas étrangère à ce phénomène en agissant corollairement dans la mentalité collective sur les fondements de la menace à la sécurité. Relayés par les médias électroniques et internet, les groupes « non territorialisés » (terroriste, insurgé, sniper, mercenaire et seigneur de guerre) semblent prendre le pas sur la figure classique du soldat « attaché à l'armée nationale et à une certaine éthique de l'honneur, fondée sur la reconnaissance de l'ennemi comme un autre soi-même » (⁹).

Le second phénomène est d'un autre ordre. Désireux d'éviter, après la Somalie en 1992, d'autres épisodes d'enlisement, les États-Unis ont été les premiers à investir massivement dans une technologie susceptible de conjuguer leurs impératifs militaires aux récentes contraintes éthiques et financières (¹⁰). C'est ainsi qu'à la faveur des techniques de

7 — Voir Bertrand Badie et Marie-Claude Smouts, *Le retour du monde, sociologie de la scène internationale*, Paris Dalloz, 1999, pp. 93-103. Pierre Hassner, « L'avenir de la guerre, entre la bombe humaine et le drone », *Sciences humaines*, Hors-série, novembre 2012. Sur le même sujet, Frédéric Le Gros, *Essai sur la fin de la guerre*, Gallimard, 2006.

8- Cette thèse est défendue par Gérard Chaliand, dans *Les guerres irrégulières*, Paris, Folio, 2008. Voir, du même auteur, *Vers un nouvel ordre du monde ?* Paris, Seuil 2013.

9 - Pierre Hassner, 2012, op.cit.

10 - Comme toutes les technologies, le drone est de moins en moins l'apanage exclusif de la superpuissance américaine. Son usage est ainsi appelé à se diffuser. Co-leader mondial des drones, l'État d'Israël utilise cette technologie depuis déjà quelques années dans des opérations militaires au-dessus de Gaza et de la

miniaturisation, les drones, aéronefs sans pilotes, en sont venus à cohabiter, mission après mission, avec les troupes au sol au point de laisser croire qu'ils puissent un jour prendre complètement le relais. En 2012, les Américains comptaient 600 de ces machines à tuer déployées en Afghanistan, en Somalie, au Yémen, et au Pakistan (¹¹). Appréciés au départ pour leurs qualités en matière de surveillance aérienne, ces « objets volants non identifiés » sont porteurs, sans mauvais jeu de mots, d'une toute nouvelle doctrine stratégique dont la devise opérationnelle consiste à « projeter du pouvoir sans projeter de vulnérabilité ». Dans un récent essai (¹²), le philosophe Grégoire Chamayou montre, à travers sa genèse jusqu'à son adoption comme pivot de la stratégie impériale américaine, comment le drone participe, depuis un plus d'une décennie, à une reconfiguration des règles de la guerre et la transfiguration de la notion de territoire. Drapés de certitudes, les stratégies du Pentagone ont en effet compris que le recours à la force militaire pour s'arroger un contrôle sur le monde pouvait être substitué par l'usage de dispositifs optiques robotisés «révolutionnaires» garants du rayonnement de la puissance américaine moins couteux en hommes et donc en légitimité.

De la guerre à la chasse à l'homme : la thèse de Grégoire Chamayou

Quelque part au Nevada, des civils et des militaires formés par la CIA, les yeux fixés sur leurs moniteurs, pilotent des engins téléguidés qui, à des milliers de kilomètres de leurs bunkers climatisés, abattent des « cibles » humaines identifiées par un système sophistiqué d'archivage et de surveillance comme des « combattants terroristes ». Le soir venu, ils retourneront dans leurs banlieues «pavillonnées» comme on rentre du bureau, après avoir liquidé des hommes sans même les voir en vrai : la guerre se condensant en une espèce de télétravail sans risque. Pourtant, dans son ontologie implicite, la guerre se jouait dans une zone territorialisée avec un « dehors et un dedans ». Or ce que permet de manière inédite dans l'histoire la « robotique létale », c'est de pouvoir tuer sans risque de mourir soi-même en annulant, dans un mouvement inexorable de réversion et de désactivation, le modèle conventionnel du combat. Cette mise à distance de l'ennemi (¹³) fait ainsi voler en éclat les concepts de front, de bataille linéaire et de face à face en transformant la bravoure de ceux qui ne s'exposent plus en une notion parfaitement obsolète. Sorte d'échange inégal objectivé, ce type d'affrontement induit de manière unilatérale un rapport aux blessures et à la perte « unidirectionnel ». Alors que le terroriste kamikaze ne dispose que de son corps, le pilote de drone, fort de la technologie et du capital de la puissance qu'il dessert, est « l'homme de la mort impossible » (¹⁴). Le drone fait donc éclater la structure du rapport

Cisjordanie. Voir www.globalresearch.ca/israel-and-the-drone-wars et «Drones : Israël à la pointe de l'innovation», www.lefigaro.fr.

11- Voir «Moins chers, les drones se multiplient », *Agence France-Presse*, 6 février 2014. Aussi, « Le Pentagone veut réduire son armée de terre », *Agence France presse*, 25 février 2014.

12- Grégoire Chamayou, *Théorie du drone*, Paris, Éditions La Fabrique, 2013.

13- «Il y a une séparation physique, spatiale entre l'acte et ses conséquences. (...) il manque aux deux événements (la mort de l'un et l'acte de tuer de l'autre) une unité phénoménologique. (...) cette forme d'expérience présente une caractéristique d'importance : le fait d'exercer la violence de guerre depuis une zone de paix». G. Chamayou 2013, *Ibidem*, p. 23, 168 et 169.

14- Voir Grégoire Chamayou, « Drone et kamikaze », *Le monde diplomatique*, Avril 2013, page 3. Voir aussi, Simon Labrecque, «Projeter du pouvoir sans projeter de vulnérabilité», *Trahir*, 28 mai 2013. www.wordpress.com

d'hostilité puisqu'il dissout la confrontation en permettant aux uns de dérober leurs vies à la frappe des autres en faisant de la violence impériale une abstraction d'autant plus confondante qu'il ne pouvait y avoir de guerre sans que des hommes foulent de leurs bottes le sol du camp ennemi.

Que deviennent alors, dans un contexte de frappes sans réciprocité et de «soldats» immunisés, les notions d'armée et de guerre? La violence des drones a ceci de particulier qu'elle n'a pas d'unité de lieu, les machines étant assujetties à une logique opérationnelle qui métamorphose le principe de frontières. Pour en comprendre la macabre finalité, il faut saisir la relation dialectique que les robots entretiennent avec la figure de l'ennemi dont le retournement radical pose les jalons de ce que certains militaires américains désignent déjà comme une « chasse à l'homme » militarisée, laquelle remplace le combat proprement dit par l'abattage « déterritorialisé ». En vertu de cette doctrine, la traque impliquerait de facto le droit de poursuivre et d'éliminer, hors frontières, toutes les formes de menaces terroristes identifiées comme cibles puis, métaphoriquement, comme proies (¹⁵).

Un nouveau paradigme

Ainsi comme à la chasse, la proie doit, pour survivre, échapper à son prédateur et courir partout où elle peut se réfugier. En revanche, le « droit de chasser » dessine un pouvoir invasif qui autorise, à contrario, l'intrusion au cœur de tout sanctuaire, quel qu'il soit « quitte à fouler aux pieds le principe d'intégrité territoriale classiquement attachée à la souveraineté étatique ». Du coup, c'est tout le droit de la guerre qui se métamorphose en prenant la forme explicite d'un droit à l'exécution extrajudiciaire étendu au monde entier sans qu'il soit possible de distinguer les zones de conflit des zones de paix : la partie de chasse ayant pour terrain non plus les bornes des frontières, mais des espaces fluides, non homogènes, constituant une mosaïque dynamique. Ce champ de bataille globalisé s'ouvre au déploiement d'une violence qui est, corrélativement, indéfinie dans le temps et dans l'espace. C'est désormais « le corps de l'ennemie-proie » qui transporte avec lui, dans ses déplacements, un « petit halo mobile d'hostilité personnelle »; entité menaçante qui rend désormais légitime aux yeux de l'État-drone le recours à l'attaque (même contre ses propres citoyens suspectés), et à des mesures « hors procédure » sans qu'il ne s'agisse pour autant, dans le discours du pouvoir impérial, d'une guerre (¹⁶). On a plus à faire de prisonniers et à les maintenir arbitrairement en détention comme à Guantanamo. On a plus à combattre l'ennemi, mais à le liquider comme le ferait le chasseur avec un lapin (¹⁷).

C'est pourquoi l'ère des drones ouvre un nouvel âge de l'impérialisme caractérisé par une démultiplication qualitative des capacités de frappes et une extension simultanée du tracé des limès de l'Empire. Nous passerions conséquemment d'un paradigme terrestre « géocentré » à un double paradigme « aéro et ciblo-centré » au sein duquel il s'agirait

15- *Théorie du drone*, pp. 49 et 80. Sur le rapport entre l'héroïsme et les nouvelles technologies, voir, Marion Rousset, «Drones, la guerre idéale», *Le Monde*, 5 mai 2014.

16 - Théorie du drone, p. 87. Sur les guerres récentes Rémy Ourdan, «La guerre sans fin», *Le Monde*, 29 avril 2014, et Jeremy Scahill, *Dirty Wars, le nouvel art de la guerre*, Lux éditeur, Montréal, 2014.

17 - Alexandra Schwartzbrod, «La guerre devient un télétravail pour employés de bureau», *Libération*, 19 mai 2013.

moins d'occuper un territoire que de contrôler par les airs, des ennemis en perpétuel déplacement. Chamayou met d'ailleurs en lumière la particularité d'une « politique d'élimination prophylactique » fondée sur une logique de sécurisation destinée à enrayer préventivement par le meurtre des individus dangereux « indépendamment de toute menace directe imminente »⁽¹⁸⁾. Qui plus est, à la différence de l'ancien schéma anti-insurrectionnel, l'antiterrorisme fonctionne davantage selon des principes policiers binaires qui ne questionnent jamais les racines du mal qu'ils prétendent combattre pas plus que ses effets, de sorte que, dans la course de vitesse à laquelle ils se livrent, les drones disposent de la capacité d'éliminer des individus « aussi rapidement qu'on ne les recrute » en donnant à ceux qui les commandent l'impression que l'immédiateté de l'opération éradicatrice suffit en elle-même à juguler la menace. Sous le mode d'une « moisson périodique » où l'on coupe des têtes dès qu'elles repoussent, ce schéma stratégique est donc néanmoins voué à reproduire à l'infini la « dynamique même de ses effets pervers » en régénérant, dans une productivité sans fin, l'hydre censée être terrassée. Contradiction inexorable, s'il en est une, d'une guerre sans perte ni défaite, le scénario reproductible d'une guerre sans victoire est aussi, au final, le paradoxe d'un pouvoir intouchable condamné à mobiliser ses ressources dans l'espoir d'une paix hors d'atteinte⁽¹⁹⁾. À preuve, s'il se croit invulnérable en maximisant la protection de sa « safe-zone » et de la vie de son personnel militaire, l'État-drone « oriente tendanciellement les représailles vers sa propre population » au sein de laquelle il lui faudra, à terme, procéder à des opérations préventives de quadrillage renvoyant à la fonction originelle des engins de surveillance capables de cartographier des vies⁽²⁰⁾. Sans ennemis visibles et atteignables, les représailles des terroristes se déplaceront tout naturellement cherchant la faille au cœur de l'Empire et consolidant par leur simple virtualité l'emprise de ce dernier sur des populations aliénée par la peur.

L'éthique des intouchables

Mais il n'y a pas qu'en ce domaine que le drone opère une rupture. Par effets combinés, ces machines induisent un « rapport de détermination » qui en altérant la situation de guerre, redessine la figure de l'ennemi et la finalité même du combat comme si, dans la dynamique de leur déploiement, les moyens mis en œuvre pour atteindre des fins en arrivaient à moduler celles-ci⁽²¹⁾. En matière éthique, le nouveau paradigme, en supprimant le face à face entre armées constituées, rend plus difficile la différenciation entre combattants en non-combattants inversant, au cœur du droit de la guerre, la hiérarchie des principes. Le terroriste est en effet une figure plurielle sans forme précise qui renvoie, en une même entité, à la fois au militant, à l'extrémiste et au combattant, lequel se sachant épié, cherchera à se confondre au milieu qu'il habite. Mais les yeux du drone sont imparfaits. Pour leurs pilotes, l'ennemi reste encore une image opératoire pixellisée et formatée numériquement sous la forme d'une cible appelée à disparaître de l'écran dès qu'on aura cliqué sur le « joystick ». Comme le souligne Chamayou, ces silhouettes sans

18- «(...) si les lois spéciales du droit de la guerre ne s'appliquent que là où il y a la guerre, alors, en dehors d'elle, on n'a pas le droit de se comporter en guerrier». Ibidem. pp. 54, 88-89.

19- *Théorie du drone*, p.107-108.

20- *Théorie du drone*, p. 110 et 115.

21- *Théorie du drone*, p. 27-28.

regard ne sont qu'une « réduction figurative » faite non pas de chair, mais de coordonnées. Car la décision relative à la mise à mort du terroriste découle largement d'un processus d'archivage («pattern of life analysis») et de fusion de données (notamment des appels téléphoniques, des coordonnées GPS et des réseaux de relations) qui visent, par l'« extension du champ de vision », à détecter des « irrégularités » à partir desquelles il sera permis de prédire des développements possibles et esquisser des profils (22). Cela signifie qu'en l'absence d'un terrain délimité sur lequel s'affrontent des hommes en uniformes, le robot opère, sans discrimination aucune, dans un cadre probabiliste avec ses marges d'erreur. Tous les comportements qui s'écartent de la trame prédéterminée des activités dites normales peuvent alors être interprétés comme l'appartenance d'un militant supposé à une organisation terroriste : une cible n'étant, en somme, qu'une construction faite d'observations en différé et de « signes purement quantitatifs » (23). Comme il est incapable empiriquement de lire avec discernement ce qu'il observe, l'œil du drone contribue par conséquent à étendre le droit de tuer « au-delà des bornes juridiques classiques ». Contrairement à ses aprioris quant à l'acuité et la précision de son tir, il frappe sans plus de certitude à l'égard de la menace appréhendée en faisant autant de victimes sur le terrain des « dommages collatéraux » (24).

L'État-drone s'attribuerait ce pouvoir de ratissage parce que la nébuleuse qu'il combat, de par l'ambiguité de ses contours, le constraint à augmenter le risque pour les civils du camp adverse et à étendre la notion de complicité à tous les mouvements observables dans le rayon carroyé des écrans de ses opérateurs (25). Or ce nouveau régime éthique d'« externalisation des risques » équivaut, en somme, à une permutation des signifiants : l'immunité de « nos » combattants prévalant sur celle des non-combattants, et la guerre, dans sa « dissymétrie radicale », se faisant unilatérale.

Derrière cette réalité se profile une même volonté de neutraliser la contestation de l'institution militaire et de l'engagement de ses composantes tout en étendant sa sphère d'influence. En cette matière, l'ère des drones ouvre, là aussi, de nouveaux horizons. Les robots permettent, dans un premier temps, de concilier le maintien des opérations avec les coupes budgétaires dictées par les politiques néolibérales (26). En plus de se mener sans perte, la guerre pourra également se faire à moindres coûts. Il s'agit d'un argument décisif du point de vue de l'économie politique de la guerre au sens où l'acceptabilité sociale d'une arme combinant éthique et économie vient à produire sa propre nécessité du simple fait

22- *Théorie du drone*, pp. 162 à 172.

23- Labrecque 2013. op. cit.

24- Selon certaines sources, 98 % des victimes des drones sont des civiles alors qu'on estime que leur niveau de précision fluctue entre 1,5 et 2 %. Silvia Arana, «La scandaleuse impunité de l'assassinat par drones», www.legrandsoir.info. 27 février 2014. Voir aussi, Marion Rousset, «Drone : la guerre idéale ?», *Le Monde*, 5 mai 2014.

25- Régis Soubrouillard, «Pakistan : la guerre zéro mort fait quand même des victimes», *Marianne*, 27 juin 2013. Voir de plus, Agence France Presse, «La justice ordonne à Obamma de lever le secret sur les attaques de drones», radiocanada.ca, 21 avril 2014. Voir également, Annick Rivoire, «L'Armée des drones», *artecreative*, www.creative.arte.tv/fr.

26- «Le Pentagone veut réduire son armée de terre», Agence France-Presse , *Le Devoir*, 25 février 2014. Sur le même sujet voir aussi, «Les dépenses militaires mondiales en baisse». *Radio-Canada.ca*, 13 avril 2014.

qu'elle est réputée possible à moindre coût. Peu importe la durée et l'issue de la bataille, l'enjeu étant d'actionner la mécanique létale.

Ne reste, dans un second temps, qu'à résoudre l'épineuse question de la responsabilité. Si les drones appartiennent encore à l'univers de l'autonomie supervisée qui rend visible la distinction entre la chose dont on fait usage et la personne qui la manipule, l'âge de « l'autonomie totale » en fait déjà rêver plusieurs dans les officines du pouvoir militaire. En vertu de ce fantasme, certains voient se profiler à l'horizon un monde où des robots intelligents, dénués de sentiments, prendront seuls la décision ultime de la frappe pulvérisant du coup les catégories juridiques relatives au rapport entre les choses et les personnes. Mues par une volonté artificielle autonome et « faisant usage d'elles-mêmes », ces machines échapperont à toute forme d'imputabilité, de telles sortes, qu'en cas de bavure, c'est vraisemblablement la victime qu'on jugera responsable d'avoir inopinément enclenché, par des « mouvements inappropriés », le processus automatisé de sa propre annihilation (27).

La guerre c'est la paix !

En raison des conditions d'exception qui sont les siennes, la guerre est un formidable champ d'expérimentation dont l'impératif fondamental est la suppression des limites. Du point de vue de la technique, elle permet de multiplier, dans une logique productiviste d'auto-accroissement, toutes les combinaisons dictées par l'innovation en servant « *in vivo* » de laboratoire pour de nouvelles « technologies politiques ». Avatar de la dissolution paradigmatische de ce qui opposait, dans l'espace et dans le temps, la guerre à la paix, le drone tend ainsi à refaçonner les conditions d'exercice du pouvoir (28). Il le ferait d'emblée en investissant la trame narrative de l'État impérial pour lequel le monde s'est muté en un vaste champ de bataille qui appelle son intervention pacificatrice. Or, dans un monde où la menace ne connaît ni règle, ni frontière, la paix prend la forme d'un état de mobilisation continue propice à produire d'elle-même l'acceptabilité de mesures d'exception. L'ennemi est devenu la figure emblématique d'une société au sein de laquelle l'insécurité s'est édifiée comme sentiment de masse et la sécurité comme principe de saine « gouvernance ». À l'origine d'un droit d'intrusion universel, le drone parachèverait corollairement ce que Michel Foucault décrit comme un nouveau mode de domination dont le dispositif même repose sur une architecture carcérale: le *panoptique*. Imaginé par le philosophe anglais Jérémie Bentham, l'effet majeur de ce système est « d'induire chez le détenu un état conscient et permanent de visibilité qui assure le fonctionnement automatique du pouvoir. Faire que la surveillance soit permanente dans ses effets, même si elle est discontinue dans son action; que la perfection du pouvoir tende à rendre inutile l'actualité de son existence; que cet appareil architectural soit une machine à créer et à soutenir un rapport de pouvoir

27- «Un robot commet un crime de guerre. Qui est responsable ? Le général qui l'a déployé ? L'État qui en est propriétaire ? L'industriel qui l'a produit ? Les informaticiens qui l'ont programmé ?(...) Resterait que le robot lui-même : dans cette dernière hypothèse, il n'y aurait qu'à incarcérer la machine ... Ce qui aurait autant de sens et d'efficacité que de frapper ou d'insulter un meuble sur lequel on s'est cogné pour lui faire passer l'envie de recommencer». Théorie du drone. Op.cit. p 291-292.

28- Jacques Ellul, *Le système technicien*, Paris Calman-Lévy, 1977, p. 167, cité par Gilbert Hottois, *Le signe et la technique*, Parsi, Aubier, 1984. p. 147. Voir *Théorie du drone*, p. 31 et 282.

indépendant de celui qui l'exerce; bref que les détenus soient pris dans une situation de pouvoir dont ils sont eux-mêmes les porteurs»⁽²⁹⁾.

Grégoire Chamayou, se demande si l'usage militaire des robots-tueurs ne préfigure pas la prolifération d'appareils volants de vidéosurveillance, sorte d'appendice des systèmes de caméras qui, dans toutes les grandes villes du monde, scrutent aujourd'hui nos moindres faits et gestes ? Relayant les patrouilles sur roues, mais beaucoup plus efficaces dans leur mobilité, ces panoptiques volants pourraient fort bien incarner, dans un futur rapproché, « une nouvelle police aérienne de proximité ». Embrassant d'un seul regard une ville entière et traitant en temps réel toutes les données archivables relatives aux mouvements du quotidien, ces robots omniscients pourront, dans l'instant, déclencher, contre toute apparence de menace prenant la forme de séquences comportementales imprévues, un processus létal de neutralisation. Cette vision aussi apocalyptique soit-elle est, hélas, conforme à l'idéal de l'État-drone. Fantasme délirant certes et, pourtant, sans cesse plus objectivé, ce type d'État constitue une menace bien réelle à l'heure où l'imputabilité des bureaucraties se traduit par la généralisation de mécanismes de surveillance et de procédures de contrôle commandant l'autodiscipline et l'adhésion à des normes purement fonctionnelles. Sans même nous en rendre, nous entrons, par l'emploi de technologies insidieuses dont la neutralité apparente constitue toute la force, dans une phase du «développement» qui ne serait en fait qu'un prélude. L'univers orwellien d'un monde clos et assiégié où des robots androïdes veilleraient en son centre au maintien de l'ordre sous le regard inquiet, mais approbateur, de véritables humains pendant qu'à la périphérie d'autres automates poursuivraient le travail d'éradication des barbares, constituerait alors l'aboutissement d'un processus banalisé d'accroissement continu de l'entreprise militaire et de la fusion en un seul terme des concepts de guerre et de paix.

Si une telle dérive nous renvoie aux enjeux posés par le refus rationnel qui nous incombe, la résistance pourrait s'inspirer quant à elle du mouvement des « luddites »⁽³⁰⁾ qui, dans l'Angleterre du début du XIXe siècle, se sont révoltés contre les machines. Figures héroïques refusant le conformisme des fétichistes de la techno-marchandise, les saboteurs (hackers et autres dénonciateurs), dont la presse célèbre de temps à autre le courage, ont sans doute saisi que le chemin de l'émancipation passait à nouveau par la destruction et la mise au rebut de la ferraille que celle-ci puisse voler ou non.

29- Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975. P. 202-203.

30- Voir Edwards P. Thomson, *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Seuil, 1988.